

## Déclaration universelle sur le volontariat

*Ce document a été élaboré dans le cadre de la 16e Conférence mondiale sur le volontariat par l'IAVE (Association internationale pour l'effort volontaire) à Amsterdam en janvier 2001.*

Le bénévolat est un élément essentiel de la société civile. Il concrétise les aspirations les plus nobles de l'humanité : la quête de la paix, de la liberté, de la sécurité et de la justice pour tous les peuples.

En cette ère de mondialisation et de changement, le monde devient de plus en plus interdépendant et complexe. Le bénévolat – individuel ou collectif – constitue un moyen :

- de promouvoir et de renforcer les valeurs humaines de vie en communauté, d'entraide et de service ;
- de permettre à chacun d'exercer ses droits et ses responsabilités en tant que membre de sa communauté tout en stimulant l'acquisition de nouvelles compétences tout au long de la vie
- de réduire les différences qui séparent tout un chacun. Ainsi, le bénévolat est un moyen qui permet d'unir nos forces pour trouver des solutions aux défis qui nous attendent ;

A l'aube du nouveau millénaire, le bénévolat est un élément essentiel de toute société. Il concrétise la déclaration des Nations Unies qui postule que " nous, les peuples " avons le pouvoir de changer le monde.

\*\*\*\*\*

Cette Déclaration affirme le droit de chaque femme, homme et enfant de s'associer librement au mouvement bénévole, quels que soient sa culture, son origine ethnique, sa religion, son âge, son sexe ou sa situation sociale et économique. Par une action individuelle ou collective, sans en attendre une rétribution financière, chacun devrait avoir le droit d'offrir bénévolement son temps, ses capacités et son énergie pour le bien d'autrui et de sa communauté.

Nous recherchons le développement d'un bénévolat :

- qui encourage la participation de la communauté tout entière à l'identification et à la résolution de ses problèmes ;
- qui encourage et aide les jeunes à mettre au service d'autrui leurs facultés de " leaders " ;
- qui donne une voix à ceux qui ne peuvent pas s'exprimer par eux-mêmes ;
- qui donne la possibilité à chacun de s'engager bénévolement ;
- qui offre une dimension complémentaire (sans substitution) à l'action des pouvoirs publics et des organisations à dominante salariée ;
- qui permet à chacun d'acquérir de nouvelles connaissances et qualifications et de développer pleinement son potentiel personnel, son indépendance et sa créativité ;
- qui encourage les solidarités familiales, intergénérationnelles, communautaire y compris aux plans national et mondial.

Nous estimons que les bénévoles, ainsi que les organisations et les communautés avec lesquelles ils sont en relation, partagent la responsabilité :

- de créer les conditions qui permettent aux bénévoles d'effectuer un travail gratifiant et utile, garantissant les objectifs visés ;
- de définir les critères de participation des bénévoles, y compris les conditions qui facilitent l'organisation de leur engagement et leur activité ;
- d'assurer la protection adéquate des bénévoles couvrant les risques encourus dans l'exercice de leur activité et les dommages que ceux-ci pourraient, involontairement, occasionner à des tiers ;
- d'assurer une formation adéquate aux bénévoles ainsi qu'une évaluation régulière et une reconnaissance des activités assumées ;
- d'assurer à toute personne l'accès au bénévolat en éliminant tout obstacle physique, économique, social et/ou culturel.

\*\*\*\*\*

En nous basant sur la déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies, les principes du bénévolat, la responsabilité des bénévoles et des organisations avec lesquelles ils collaborent, nous faisons appel :

**à tous les bénévoles :**

pour proclamer leur confiance en volontaire comme force de création et de médiation :

- qui construit des communautés saines et dynamiques respectant la dignité de la population tout entière ;
- qui permet aux individus d'exercer leurs droits en tant qu'être humains, et aussi d'améliorer leur qualité de vie ;
- qui contribue à la résolution de problèmes sociaux, culturels, économiques et écologiques ;
- qui construit une société plus humaine et plus juste par la coopération universelle.

**aux responsables :**

- **de tous les secteurs** pour unir leurs efforts et pour créer, tant au niveau local que national, des " centres de volontariat " compétents, reconnus et efficaces, assumant le rôle d'organisations "phares" pour la gestion du bénévolat ;
- **des gouvernements** pour assurer le respect des droits de chacun à s'engager dans le bénévolat ; pour éliminer tout obstacle légal à la participation au bénévolat ; pour engager des bénévoles dans leurs propres projets et pour fournir aux organisations non gouvernementales (ONG) les ressources leur permettant de promouvoir ainsi que de soutenir la mobilisation et l'encadrement de bénévoles ;
- **des entreprises** pour encourager et faciliter l'engagement bénévole de leurs salariés mettant ainsi à disposition des ressources humaines (et financières) pour le soutien et le développement du bénévolat ;
- **des médias** pour débattre des activités bénévoles et pour diffuser des informations visant à encourager les individus à s'engager dans le bénévolat ;
- **des responsables de l'éducation** pour soutenir les personnes de tout âge de s'engager bénévolement leur donnant ainsi des opportunités pour acquérir de nouvelles compétences ;
- **des Eglises** pour affirmer que le bénévolat est une l'appel spirituel fait à chacun de se mettre au service d'autrui ;
- **des ONG** pour créer des conditions de travail favorables au bénévolat et pour garantir des ressources humaines et financières.

## **Et enfin aux Nations Unies :**

- ▲ pour déclarer la présente décennie " Décennie du Volontariat et de la Société Civile " en signe de reconnaissance de la nécessité de renforcer les institutions des sociétés libres ;
- ▲ pour reconnaître le " V rouge " comme symbole universel du volontariat.

**L'IAVE demande aux bénévoles et à leurs responsables de tous les secteurs dans le monde entier de s'unir pour promouvoir et soutenir un bénévolat efficace, accessible à tous, comme symbole de solidarité entre les peuples et les nations. L'IAVE invite la communauté mondiale du bénévolat à retenir, débattre, soutenir et mettre en pratique la présente Déclaration sur le Volontariat.**

**Traduction élaborée par Viola Krebs (adaptation Marie-Chantal Collaud) membres du Groupe romand de promotion du bénévolat**

p.a. ACTION BENEVOLE

Maupas 49, CH-1004 Lausanne, tél. 021 646 21 96, fax 021 646 18 97

E-mail: [action.benevole@span.ch](mailto:action.benevole@span.ch) / Net: [www.benevolat.ch](http://www.benevolat.ch)

janvier 2001